



Zachée

Louis Edouard Cestac

Eglise Sainte Marie

➔Merci d'emporter cette feuille chez vous...◀

« Il n'y a plus de morale »...

...entend t-on souvent. Mais si ! il y en a une ! précisément, pour les chrétiens. Lisez l'évangile de ce dimanche ! il n'y a pas que les « commandements » mais il y a l'esprit de Jésus, qui nous donne d'inventer cette morale justement à tous les moments de notre vie. L'amour de Jésus nous est donné !! mais que chacun invente comment il va traduire cet amour au fur et à mesure qu'il avance dans la vie et se heurte aux événements de son existence... PB

L'éthique des affaires

Textes bibliques de ce jour...

1 S 26, 2.7-9.12-13.22-23 ; Ps 102
1 Co 15, 45-49 ; Lc 6, 27-38

Seigneur Jésus,

Apprends-nous à être heureux
comme toi !
Apprends-nous à être libre,
comme toi !
Apprends-nous à être pauvre
comme toi !
Apprends-nous à poser
ce même regard
d'amour et de tendresse
sur les pauvres
les humiliés, ceux qui pleurent...
Qu'ils découvrent,
par nous,
le bonheur de ta présence !!

Vatican...

Le pape François inquiet de la situation de l'Église en France : « *Nous avons parlé longuement de la situation de l'Église de France qui inquiète le pape* », a déclaré Mgr Michel Aupetit à *Vatican News*, dans un entretien paru vendredi 4 février, au lendemain d'une rencontre entre les deux hommes. Si l'archevêque émérite de Paris n'a pas développé les raisons de cette inquiétude, il a en revanche assuré que le pape lui avait « *renouvelé son soutien* » l'estimant « *victime de l'hypocrisie et du cléricalisme* ». Le pape a accepté la démission de Mgr Aupetit le 2 décembre dernier, à la suite d'articles dans *Le Point* faisant état de problèmes concernant sa gouvernance et sa vie privée.



« Comme mes mains sont
petites, par rapport à tout
ce que la vie
a voulu me donner. »
(Ramon Sender)

« Si l'on bâtissait la
maison du bonheur, la
plus grande pièce serait
la salle d'attente. »
(Jules Renard)

« La Liberté n'est pas la
possibilité de réaliser
tous ses caprices. »
(Albert Jacquard)

« S'il ne croit plus qu'il
puisse sauver ses frères,
l'homme est perdu ! »
(Maxence Van der Meersch)

Le statut des églises en France...

Depuis le concordat de 1801, les églises sont la propriété des communes, La loi de séparation des Églises et de l'État, en 1905, a confirmé cet état de fait (cela ne concerne que les édifices construits avant cette date). Les communes ne sont pas tenues d'entretenir ces édifices, Cependant, elles sont responsables de la sécurité et doivent effectuer des travaux quand cela est nécessaire. Les cathédrales appartiennent quant à elles à l'État. En revanche, les églises érigées après 1905 appartiennent aux associations diocésaines. Il existe néanmoins des exceptions : en Alsace-Moselle (encore sous concordat car redevenue française après 1905) ; en Guyane ; à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

En un monde de violence...la non-violence !

« La résistance non-violente ne cherche pas seulement à éviter de se servir de la violence physique ou extérieure. Elle concerne aussi notre être intérieur. Elle consiste à refuser la haine et à vivre selon des principes fondés sur l'amour. Il faut briser le cercle vicieux de la haine et de la violence et retrouver la fraternité humaine. Celui qui me fait du mal se fait d'abord du mal à lui-même. Le principe de non-violence est fondé sur la conviction que l'univers est du côté de la justice. C'est une foi profonde en l'avenir basée sur l'idée selon laquelle Dieu est toujours pour la vérité et pour la justice.»
La non-violence selon Martin Luther King



L' union européenne ne finance pas...

... les murs. En octobre 2021, les ministres de l'intérieur de douze pays européens (Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ont demandé à la Commission européenne un financement pour la construction de clôtures à leurs frontières. La présidente de la Commission Ursula von der Leyen a refusé cette requête. «*J'ai été très claire sur le fait qu'il y a une position commune de longue date de la Commission et du Parlement européen sur le fait qu'il n'y aura pas de financement de barbelés et de murs*», a-t-elle indiqué le 22 octobre, lors d'un sommet à Bruxelles.

Naissances, naissances...

Les mesures (du quinquennat) : Les congés de maternité des travailleuses indépendantes et des agricultrices ont été alignés sur celui des salariées. La durée du congé de paternité a été portée à 25 jours calendaires, contre 11 précédemment. La prime de naissance, dont le versement avait été décalé au 2e mois de l'enfant pour des raisons budgétaires, est à nouveau versée au 7e mois de grossesse. Lancement d'une commission sur les « 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant » et d'une campagne de communication autour de cette période allant du 4e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant décrite comme cruciale pour le développement et la santé à long terme. L'aide à la garde d'enfant a été majorée de 30 % pour les familles monoparentales.

« Depuis six mille ans la guerre plait aux peuples querelleurs, et Dieu perd son temps à faire les étoiles et les fleurs. » (Victor Hugo)

« Le 6 mars Jour du Seigneur ! »

Je vous exprime « en vrac » quelques souhaits : Tous ceux qui veulent participer à la Messe devront être dans l'Eglise Sainte-Marie à 10h. Elle sera fermée à 10h30. La sécurité sera assurée par les services de la Mairie. Le parking du fronton sera fermé dès mercredi. Les intentions de messe seront citées avant la messe (et dans le Zachée du 27 mars). Les offrandes (la quête) seront collectées avant la messe. La messe anticipée du samedi soir 5 mars est supprimée. Voilà pour l'organisation. Mais l'essentiel n'est pas là : à l'équipe du « Jour du Seigneur » (JDS), nous avons dit que la Communauté de Sainte-Marie était vivante. L'idéal serait que nous soyons tous là ou presque. Il y a suffisamment « d'outils » pour que chacun puisse revoir chez lui, en replay, seul ou en famille, la messe télévisée. Je suis sûr que tous ensemble nous ferons « le plein » de notre fraternité dominicale... alors, le 6, tous à l'église !! Les dernières consignes, dimanche prochain.

L'entraide paroissiale...

Tous les bénévoles sont invités à participer à la "réunion interne trimestrielle" qui aura lieu à la salle du Relais de la solidarité (au 1er étage) le **mardi 1er mars 2022 à 17h**. D'autre part, le local sera fermé au public à partir du mardi 1er mars 17h jusqu'au vendredi 11 mars. **RÉOUVERTURE LE 12 MARS pour le déballage.**

L'Association sera ouverte, à tous les bénévoles, EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA SAISON PRINTEMPS-ETE, du lundi 7 mars au vendredi 11 mars. Nous comptons sur tous les bénévoles pour que cette installation se passe dans les meilleures conditions. A bientôt. Hélène Bouras.



« Le doute amène l'examen et l'examen la vérité. » (Pierre Abélard)

A noter sur vos agendas...

....Semaine de « vacances »...

Endormis dans l'attente de la Résurrection...

Dimanche 20 février : Guy ETCHEVERRY (m.n) - Georges et Mathilde GABET - Louis CELLAN -

Dimanche 27 février : Eric GRANDURY - Bernard LAFFARGUE - Marie-Antoinette SARRAILH - Pierre ERRAMOUPÈ - Georges LARRONDO -

Dimanche 6 mars : Guy ETCHEVERRY - Abbé Bernard DUBOURDIEU - Abbé Xalbat SANZBERRO - Abbé Ganix IBARBURU - Abbé Piaraño MOGABURU - Abbé Jean-Baptiste ITURRIA - Abbé Marcel LARRALDE - Abbé Michel HARGUINDEGUY - Abbé ALBANDOS - Abbé Jean DUHART - Jean-Marie ERRAMOUPÈ - Suzanne et Luc GUZZI - Jean-Baptiste IRATCHET -

Ne me laissez pas à l'église... je viens chez vous ! Signé Z (comme Zachée)

Responsable : Pierre BORDAGARAY, curé. **Mise en page** : Françoise BARLAND et Dany NOGUEZ

Coordonnées de la paroisse : Tél : 05 59 03 76 00 / 06 75 86 10 08

E.mail : anglet.stemarie@orange.fr et pour Zachée : zachée@eglise-sainte-marie-anglet.fr

www.eglise-sainte-marie-anglet.fr